

Mâcon, le - 7 SEP. 2009

Le Président,

AM/ML
03 85 39 66 12
N° D0922603

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

La loi n°2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur qui définit les modalités de passage à la Télévision Numérique terrestre (TNT) entraînera l'arrêt de la diffusion de la télévision analogique, programmé pour le troisième trimestre 2010 en Saône-et-Loire et privera près de 9 % de la population de ce département, dépourvue d'un équipement spécifique et onéreux, de toute réception.

Cette situation sera la conséquence des choix politiques arrêtés par votre majorité, votre gouvernement et vous-même, que nous déplorons.

Cette volonté de démantèlement des services publics, l'abandon des territoires, et la discrimination à l'encontre des territoires ruraux, affectera principalement et encore une fois, les familles aux revenus les plus modestes qui pourtant continueront d'acquitter la redevance audiovisuelle.

La compensation que vous avez annoncée par la création d'un fonds spécifique d'aide, en plus de celui déjà prévu, destiné à aider le passage au satellite des "foyers les plus modestes" est très insuffisante. Les collectivités locales et territoriales déjà étranglées par les compétences transférées sans compensation intégrale des charges et par la baisse des recettes liée aux conséquences de la crise, ne pourront pas et refuseront de remplacer indéfiniment l'Etat dans ses obligations en matière de service public.

Le passage au tout numérique entraîne par ailleurs un repositionnement de TDF, opérateur historique de la télédiffusion issue de l'éclatement de l'ORTF en 1974 et dont l'Etat, à travers la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), est un des actionnaires principaux. Or, la restructuration actuellement engagée à travers le nouveau plan financier via un LBO (leverage buy out), organise le démantèlement de TDF et la disparition de 550 emplois équivalents temps plein. Il est inacceptable que les bénéfices réalisés par la CDC dont la mission est d'être au service de l'intérêt général et du développement économique du pays, viennent abonder des fonds d'investissement dont les pratiques spéculatives financières sont non contrôlées, et servent à la déconstruction de l'entreprise TDF.

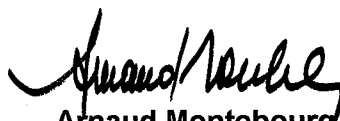
J'attire donc particulièrement votre attention sur le démantèlement de TDF et vous demande de bien vouloir engager les actions nécessaires au maintien de cette entreprise. En outre, je ne peux que soutenir la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire sur les LBO, telle qu'elle a été proposée à l'Assemblée Nationale, en novembre 2007 par Monsieur Alain Bocquet.

.../...

Vos choix politiques accroissent la fracture territoriale, numérique et, par voie de conséquence, la fracture sociale. Par un courrier en date du 7 avril dernier je vous demandais quelles sont les mesures que vous envisagiez de prendre pour le développement numérique harmonieux des territoires par un réseau de fibre optique, notamment face à la montée des inquiétudes sur d'éventuels risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques. A ce jour, vous avez transmis ma demande à madame Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, qui n'a pas encore répondu. J'ose espérer qu'il ne s'agit, ni de mépris vis-à-vis des territoires à dominante rurale, ni de l'incapacité de votre gouvernement à répondre à une problématique majeure pour le développement économique des territoires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Respectueusement


Arnaud Montebourg
Député de Saône-et-Loire